

I. TABLEAU DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL CONCLUES
AU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
1	12.02.1970	c.c.t. concernant la clause dérogatoire de non-concurrence.	03.04.1970	Sans ratification par A.R.
1 bis	21.12.1978	c.c.t. adaptant à la loi relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 1 du 12 février 1970 concernant la clause dérogatoire de non-concurrence.	14.02.1979	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1979 (M.B. du 7 avril 1979).
1 ter	28.02.1980	c.c.t. modifiant l'article 10, alinéas 3 et 4 de la c.c.t. n° 1 bis du 21 décembre 1978 adaptant à la loi relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 1 du 12 février 1970 concernant la clause dérogatoire de non-concurrence.	10.03.1980	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1980 (M.B. du 10 juin 1980).
2	09.06.1970	c.c.t. concernant l'octroi par l'employeur aux ouvriers d'une indemnité complémentaire à celle accordée par le régime de l'assurance maladie-invalidité en cas d'incapacité de travail. (Abrogée par la c.c.t. n° 12 du 28.06.1973 - cf. ci-dessous).	16.06.1970	Ratifiée par l'A.R. du 30 juin 1970 (M.B. du 4 juillet 1970). (Abrogé par l'A.R. du 11 janvier 1974 - cf. ci-dessous)
3	09.06.1970	c.c.t. concernant l'octroi par l'employeur aux employés ne bénéficiant pas du salaire mensuel garanti d'une indemnité complémentaire à celle accordée par le régime de l'assurance maladie-invalidité en cas d'incapacité de travail. (Abrogée par la c.c.t. n° 13 du 28.06.1973 - cf. ci-dessous).	16.06.1970	Ratifiée par l'A.R. du 30 juin 1970 (M.B. du 4 juillet 1970). (Abrogé par l'A.R. du 11 janvier 1974 - cf. ci-dessous).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
4	04.12.1970	c.c.t. concernant l'information et la consultation des conseils d'entreprise sur les perspectives générales de l'entreprise et les questions de l'emploi dans celle-ci. (Abrogée par la c.c.t. n° 9 du 09.03.1972 - cf. ci-dessous).	17.12.1970	Ratifiée par l'A.R. du 22 janvier 1971 (M.B. du 19 février 1971). (Abrogé par l'A.R. du 12 septembre 1972 - cf. ci-dessous).
5	24.05.1971	c.c.t. concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises.	24.05.1971	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 1er juillet 1971).
5 bis	30.06.1971	c.c.t. complétant la c.c.t. n° 5 du 24 mai 1971 concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises.	14.07.1971	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 7 août 1971).
5 ter	21.12.1978	c.c.t. complétant et modifiant la c.c.t. n° 5 du 24 mai 1971 concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises.	16.01.1979	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 1er février 1979).
5 quater	05.10.2011	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 5 du 24 mai 1971 concernant le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises.	04.11.2011	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 17 novembre 2011).
6	30.06.1971	c.c.t. concernant les facilités à consentir aux membres représentant les travailleurs aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail.	14.07.1971	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 17 août 1971).
7	30.06.1971	c.c.t. concernant les facilités à consentir aux membres représentant les travailleurs aux conseils d'entreprise. (Abrogée par la c.c.t. n° 9 du 09.03.1972 - cf. ci-dessous).	14.07.1971	Il n'y a pas eu de demande de ratification ; on a toutefois sollicité la publication au Moniteur belge (M.B. du 19 août 1971).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
8	16.03.1972	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail.	23.03.1972	Ratifiée par l'A.R. du 10 avril 1972 (M.B. du 9 mai 1972).
9	09.03.1972	c.c.t. coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise, conclus au sein du Conseil national du Travail.	07.04.1972	Ratifiée par l'A.R. du 12 septembre 1972 (M.B. du 25 novembre 1972).
9 bis	29.10.1991	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise conclus au sein du Conseil national du Travail.	21.11.1991	Ratifiée par l'A.R. du 17 décembre 1991 (M.B. du 10 janvier 1992).
9 ter	27.02.2008	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise conclus au sein du Conseil national du travail.	13.05.2008	Ratifiée par l'A.R. du 5 juin 2008 (M.B. du 18 juin 2008).
9 quater	27.06.2012	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise conclus au sein du Conseil national du travail.	18.07.2012	Ratifiée par l'A.R. du 24 octobre 2012 (M.B. du 8 novembre 2012).
10	08.05.1973	c.c.t. relative aux licenciements collectifs. (L'article 14 de cette c.c.t. a été abrogé par la c.c.t. n° 24 du 02.10.1975 - cf. ci-dessous).	14.05.1973	Ratifiée par l'A.R. du 6 août 1973 (M.B. du 17 août 1973).
10 bis	02.10.1975	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 10.	20.10.1975	Ratifiée par l'A.R. du 1er décembre 1975 (M.B. du 31 janvier 1976).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
10 ter	24.03.1976	c.c.t. conclue en exécution de la c.c.t. n° 10.	06.04.1976	Ratifiée par l'A.R. du 30 août 1976 (M.B. du 8 octobre 1976).
10 quater	06.12.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 10.	04.01.1984	Ratifiée par l'A.R. du 3 février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
10 quinquies	17.11.1999	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 10.	09.12.1999	Ratifiée par l'A.R. du 16 février 2000 (M.B. du 1 ^{er} mars 2000).
10 sexies	01.04.2009	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 10.	14.04.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
11	30.05.1973	c.c.t. concernant la réalisation de la quatrième semaine de vacances pour les travailleurs salariés.	19.06.1973	Ratifiée par l'A.R. du 20 août 1973 (M.B. du 4 septembre 1973).
	10.04.1975	c.c.t. abrogeant la c.c.t. n° 11 du 30 mai 1973 concernant la réalisation de la quatrième semaine de vacances pour les travailleurs salariés.		L'A.R. précité du 20 août 1973 a été abrogé par l'A.R. du 19 août 1975 (M.B. du 8 octobre 1975).
12	28.06.1973	c.c.t. concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti aux ouvriers, en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.	10.07.1973	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 1974 (M.B. du 26 janvier 1974).
12 bis	26.02.1979	c.c.t. adaptant la c.c.t. n° 12.	06.03.1979	Ratifiée par l'A.R. du 23 mars 1979 (M.B. du 24 avril 1979).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
12 ter	01.02.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 12 bis du 26 février 1979 adaptant la c.c.t. n° 12.		Ratifiée par l'A.R. du 7 avril 1983 (M.B. du 26 avril 1983).
12 quater	06.12.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 12 bis du 26 février 1979 adaptant la c.c.t. n° 12, modifiée par la c.c.t. n° 12 ter.	04.01.1984	Ratifiée par l'A.R. du 3 février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
12 quinquies	16.12.1986	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 12 bis du 26 février 1979 adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 12 du 28 juin 1973 concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti aux ouvriers en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, modifiée par les c.c.t. n° 12 ter du 1er février 1983 et n° 12 quater du 6 décembre 1983.	29.12.1986	Ratifiée par l'A.R. du 29 janvier 1987 (M.B. du 11 février 1987).
12 sexies	28.07.1992	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 12 bis du 26 février 1979 adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 12 du 28 juin 1973 concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti aux ouvriers en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, modifiée par les c.c.t. n° 12 ter du 1er février 1983, n° 12 quater du 6 décembre 1983 et n° 12 quinquies du 16 décembre 1986.	11.08.1992 (erratum M.B. du 15.10.1992)	Ratifiée par l'A.R. du 22 octobre 1992 (M.B. du 13 novembre 1992)
13	28.06.1973	c.c.t. concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti à certains employés, en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.	10.07.1973	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 1974 (M.B. du 26 janvier 1974 - Errata M.B. du 15 février 1974).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
13 bis	26.02.1979	c.c.t. adaptant la c.c.t. n° 13.	06.03.1979	Ratifiée par l'A.R. du 23 mars 1979 (M.B. du 24 avril 1979).
13 ter	01.02.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 13 bis du 26 février 1979 adaptant la c.c.t. n° 13.	17.02.1983	Ratifiée par l'A.R. du 7 avril 1983 (M.B. du 26 avril 1983).
13 quater	06.12.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 13 bis du 26 février 1979 adaptant la c.c.t. n° 13, modifiée par la c.c.t. n° 13 ter.	04.01.1984	Ratifiée par l'A.R. du 8 février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
13 quinquies	16.12.1986	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 13 bis du 26 février 1979 adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 13 du 28 juin 1973 concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti à certains employés en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, modifiée par les c.c.t. n° 13 ter du 1er février 1983 et n° 13 quater du 6 décembre 1983.	29.12.1986	Ratifiée par l'A.R. du 29 janvier 1987 (M.B. du 11 février 1987).
13 sexies	28.07.1992	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 13 bis du 26 février 1979 adaptant à la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail la c.c.t. n° 13 du 28 juin 1973 concernant l'octroi d'un salaire mensuel garanti à certains employés en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie, d'un accident de droit commun, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.	11.08.1992 (Erratum M.B. du 15.10.1992)	Ratifiée par l'A.R. du 22 octobre 1992 (M.B. du 13 novembre 1992).
14	22.11.1973	c.c.t. concernant la réduction de la durée hebdomadaire du travail.	05.12.1973	

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
14 bis	26.03.1975	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 14 concernant la réduction de la durée hebdomadaire du travail.	03.04.1975	La c.c.t. n° 14 modifiée par la c.c.t. n° 14 bis a été ratifiée par l'A.R. du 22 juillet 1975 (M.B. du 15 août 1975). (Voir loi du 20 juillet 1978 - M.B. du 29 septembre 1978).
15	25.07.1974	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise, conclus au sein du Conseil national du Travail.	02.08.1974	Ratifiée par l'A.R. du 5 septembre 1974 (M.B. du 9 octobre 1974).
16	24.10.1974	c.c.t. concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs pour les jours d'absence à l'occasion de certains événements familiaux.	05.11.1974	Ratifiée par l'A.R. du 3 décembre 1974 (M.B. du 23 janvier 1975).
17	19.12.1974	c.c.t. instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	31.12.1974	Ratifiée par l'A.R. du 16 janvier 1975 (M.B. du 31 janvier 1975).
17 bis	29.01.1976	c.c.t. exécutant et complétant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	31.03.1976	Ratifiée par l'A.R. du 10 mai 1976 (M.B. du 3 juin 1976).
	29.01.1976 27.02.1976	Compléments aux commentaires de la c.c.t. n° 17. (C.N.T.-D.76-13 et D.76-24).		

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 ter	03.03.1977	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	18.03.1977	Ratifiée par l'A.R. du 18 mai 1977 (M.B. du 6 septembre 1977).
17 quater	27.04.1978	Idem.	03.05.1978	Ratifiée par l'A.R. du 29 mai 1978 (M.B. du 29 juillet 1978).
17 quinquies	01.02.1979	Idem.	06.02.1979	Ratifiée par l'A.R. du 12 février 1979 (M.B. du 7 avril 1979) - Errata M.B. du 23 juin 1979).
17 sexies	28.02.1980	Idem.	10.03.1980	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1980 (M.B. du 10 juin 1980).
17 septies	22.12.1980	Idem.	06.01.1981	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 1981 (M.B. du 3 mars 1981).
17 octies	02.02.1982	Idem.	09.02.1982	Ratifiée par l'A.R. du 22 février 1982 (M.B. du 12 mars 1982).
17 nonies	07.06.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, modifiée le 29 janvier 1976.	10.06.1983	Ratifiée par l'A.R. du 8 août 1983 (M.B. du 27 août 1983).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 decies	16.12.1987	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	24.12.1987	Ratifiée par l'A.R. du 19 janvier 1988 (M.B. du 9 février 1988).
17 undecies	20.12.1988	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	09.01.1989	Ratifiée par l'A.R. du 1er février 1989 (M.B. du 16 février 1989).
17 duodecies	19.12.1989	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	29.12.1989	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1990 (M.B. du 21 mars 1990).
17 tredecies	18.12.1990	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1991 (M.B. du 20 mars 1991) + Erratum M.B. du 7 juin 1991.
17 quaterdecies	29.01.1991	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	08.02.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1991 (M.B. du 29 mai 1991).
17 quindecies	17.12.1991	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	07.01.1992	Ratifiée par l'A.R. du 15 avril 1992 (M.B. du 1er mai 1992).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 sedecies	22.12.1992	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	06.01.1993	Ratifiée par l'A.R. du 11 février 1993 (M.B. du 19 mars 1993).
17 septies decies	21.12.1993	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	11.01.1994	Ratifiée par l'A.R. du 28 février 1994 (M.B. du 15 mars 1994).
17 duodevicies	26.07.1994	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	09.08.1994	Ratifiée par l'A.R. du 23 septembre 1994 (M.B. du 18 octobre 1994).
17 undevicies	17.12.1997	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	08.01.1998	Ratifiée par l'A.R. du 9 février 1998 (M.B. de 11 mars 1998).
17 vicies	17.12.1997	c.c.t. adaptant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, modifiée par les c.c.t. n° 17 bis du 29 janvier 1976, n° 17 nonies du 7 juin 1983 et n° 17 duodevicies du 26 juillet 1994.	22.12.1997	Ratifiée par l'A.R. du 20 janvier 1998 (M.B. du 26 février 1998).
17 vicies semel	15.12.1998	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	26.01.1999	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 1999 (M.B. du 8 avril 1999).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 vicies bis	20.12.1999	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	28.01.2000	Ratifiée par l'A.R. du 1 ^{er} mars 2000 (M.B. du 15 mars 2000).
17 vicies ter	19.12.2000	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	22.01.2001	Ratifiée par l'A.R. du 15 mars 2001 (M.B. du 3 avril 2001).
17 vicies quater	19.12.2001	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 12 mars 2002).
17 vicies quinquies	18.12.2002	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	09.01.2003	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2003 (M.B. du 3 mars 2003).
17 vicies sexies	07.10.2003	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	31.10.2003	Ratifiée par l'A.R. du 23 décembre 2003 (M.B. du 20 janvier 2004).
17 vicies septies	17.12.2003	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	16.01.2004	Ratifiée par l'A.R. du 2 mars 2004 (M.B. du 16 mars 2004).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 duodetricies	21.12.2004	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	17.01.2005	Ratifiée par l'A.R. du 13 avril 2005 (M.B. du 11 mai 2005).
17 undetricies	21.12.2005	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	24.01.2006	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 2006 (M.B. du 12 avril 2006).
17 tricies	19.12.2006	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	12.01.2007	Ratifiée par l'A.R. du 12 février 2007 (M.B. du 26 février 2007).
17 tricies semel	19.12.2006	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement.	12.01.2007	Ratifiée par l'A.R. du 12 février 2007 (M.B. du 26 février 2007).
17 tricies bis	20.12.2007	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
17 tricies ter	22.12.2008	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	12.01.2009	Ratifiée par l'A.R. du 8 mars 2009 (M.B. du 23 mars 2009).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
17 tricies quater	21.12.2010	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. 13 mars 2011 (M.B. du 29 mars 2011)
17 tricies quinquies	18.12.2012	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	15.01.2013	Ratifiée par l'A.R. 2 juin 2013 (M.B. du 13 juin 2013).
17 tricies sexies	27.04.2015	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
17 tricies septies	15.12.2015	c.c.t. modifiant et exécutant la c.c.t. n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.	10.02.2016	Ratifiée par l'A.R. du 13 mai 2016 (M.B. du 2 juin 2016).
18	26.03.1975	c.c.t. concernant l'octroi exceptionnel d'une indemnité complémentaire unique de vacances aux travailleurs manuels en 1975.	03.04.1975	Ratifiée par l'A.R. du 7 mai 1975 (M.B. du 3 juin 1975).
19	26.03.1975	c.c.t. concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	03.04.1975	Ratifiée par l'A.R. du 12 mai 1975 (M.B. du 5 juin 1975).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
19 bis	07.06.1988	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	17.06.1988	Ratifiée par l'A.R. du 29 juillet 1988 (M.B. du 8 septembre 1988).
19 ter	05.03.1991	c.c.t. remplaçant la c.c.t. n° 19 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	18.03.1991	Ratifiée par l'A.R. du 21 mai 1991 (M.B. du 4 juin 1991).
19 quater	10.02.1992	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 19 ter du 5 mars 1991 remplaçant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	20.02.1992	Ratifiée par l'A.R. du 10 avril 1992 (M.B. du 1er mai 1992).
19 quin- quies	22.12.1992	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 19 ter du 5 mars 1991 remplaçant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	06.01.1993	Ratifiée par l'A.R. du 11 février 1993 (M.B. du 19 mars 1993).
19 sexies	30.03.2001	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 19 ter du 5 mars 1991 remplaçant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	12.04.2001	Ratifiée par l'A.R. du 14 juin 2001 (M.B. du 29 juin 2001).
19 septies	31.05.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 19 ter du 5 mars 1991 remplaçant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs	08.06.2007	Ratifiée par l'A.R. du 18 juillet 2007 (M.B. du 7 août 2007).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
19 octies	20.02.2009	c.c.t. remplaçant la c.c.t. n° 19 ter du 5 mars 1991 remplaçant la c.c.t. n° 19 du 26 mars 1975 concernant l'intervention financière de l'employeur dans le prix des transports des travailleurs.	23.03.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
20	10.04.1975	c.c.t. concernant l'octroi à partir de 1976 d'une partie du double pécule de la quatrième semaine de vacances.	28.04.1975	Ratifiée par l'A.R. du 22 juillet 1975 (M.B. du 14 août 1975).
	25.07.1975	Commentaire de l'article 10 de la c.c.t. n° 20. (La convention et le commentaire sont remplacés par la c.c.t. n° 20 du 29.01.1976 - cf. ci-dessous).		Abrogé par l'A.R. du 10 mai 1976 - cf. ci-dessous.
	29.01.1976	c.c.t. relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances.	15.03.1976	Ratifiée par l'A.R. du 10 mai 1976 (M.B. du 5 juin 1976).
20 bis	03.03.1977	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 20 du 29 janvier 1976 relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances.	18.03.1977	Ratifiée par l'A.R. du 18 mai 1977 (M.B. du 6 septembre 1977).
	15.07.1977	Commentaire des articles 6 et 12 de la c.c.t. n° 20 du 29 janvier 1976 relative à l'octroi d'un double pécule pour une partie de la quatrième semaine de vacances - Problème de la prépension (C.N.T.-D.77-57).		
20 ter	06.04.1982	c.c.t. modifiant temporairement la c.c.t. n° 20, modifiée par la c.c.t. n° 20 bis.	19.04.1982	Ratifiée par l'A.R. du 25 février 1983 (M.B. du 26 avril 1983).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
20 quater	01.02.1983	c.c.t. modifiant temporairement la c.c.t. n° 20, modifiée par les c.c.t. n°s 20 bis et 20 ter.	07.02.1983	Ratifiée par l'A.R. du 30 mai 1983 (M.B. du 15 juin 1983).
20 quinquies	06.12.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 20 modifiée par les c.c.t. n°s 20 bis, 20 ter et 20 quater.	13.12.1983	Ratifiée par l'A.R. du 3 février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
21	15.05.1975	c.c.t. relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	09.06.1975	La ratification par A.R. n'a pas été demandée. Les parties signataires se sont engagées à conclure une convention supplétive pour le 31 juillet 1975.
22	26.06.1975	c.c.t. concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise.	10.07.1975	Ratifiée par l'A.R. du 9 septembre 1975 (M.B. du 8 octobre 1975).
23	25.07.1975	c.c.t. relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen (consécutive à la c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 concernant le même objet).	31.07.1975	Ratifiée par l'A.R. du 9 septembre 1975 (M.B. du 10 octobre 1975).
	26.05.1976	Complément aux commentaires de la c.c.t. n° 23 (C.N.T.-D.76-51).		
	31.07.1981 02.02.1982	Communication et adaptation (M.B. du 27 août 1981 et du 6 mars 1982).		
24	02.10.1975	c.c.t. concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs.	20.10.1975	Ratifiée par l'A.R. du 21 janvier 1976 (M.B. du 17 février 1976).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
24 bis	06.12.1983	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 24.	04.01.1984	Ratifiée par l'A.R. du 3 février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
24 ter	08.10.1985	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 24 du 2 octobre 1975 concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs.	16.10.1985	Ratifiée par l'A.R. du 20 décembre 1985 (M.B. du 15 janvier 1986).
24 quater	21.12.1993	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 24 du 2 octobre 1975 concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs.	11.01.1994	Ratifiée par l'A.R. du 28 février 1994 (M.B. du 15 mars 1994).
24 quinquies	27.09.2016	c.c.t. modifiant la convention collective de travail n° 24 du 2 octobre 1975 concernant la procédure d'information et de consultation des représentants des travailleurs en matière de licenciements collectifs.	07.10.2016	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2016 (M.B. du 16 janvier 2017)
25	15.10.1975	c.c.t. sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins.	30.10.1975	Ratifiée par l'A.R. du 9 décembre 1975 (M.B. du 25 décembre 1975).
25 bis	19.12.2001	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins.	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 12 mars 2002).
25 ter	09.07.2008	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 25 du 15 octobre 1975 sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins.	17.07.2008	Ratifiée par l'A.R. du 28 septembre 2008 (M.B. du 14 octobre 2008).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
26	15.10.1975	c.c.t. concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal.	30.10.1975	Ratifiée par l'A.R. du 11 mars 1977 (M.B. du 23 avril 1977).
	29.11.1976	Modification du commentaire de l'article 2 de la c.c.t. n° 26 du 15 octobre 1975 concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal (C.N.T.-D.76-87).		
26 bis	02.05.1988	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 26 du 15 octobre 1975 concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal.	16.05.1988	Ratifiée par l'A.R. du 29 juillet 1988 (M.B. du 1er septembre 1988).
26 ter	16.05.1989	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 26 du 15 octobre 1975 concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal, modifiée par la c.c.t. n° 26 bis du 2 mai 1988.	25.05.1989	Ratifiée par l'A.R. du 19 juillet 1989 (M.B. du 22 août 1989).
27	27.11.1975	c.c.t. relative à la déclaration par l'employeur de certains retards de paiement.	10.12.1975	Ratifiée par l'A.R. du 17 février 1976 (M.B. du 23 mars 1976).
28	26.05.1976	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail.	08.06.1976	Ratifiée par l'A.R. du 24 septembre 1976 (M.B. du 14 octobre 1976).
29	29.11.1976	c.c.t. concernant les prestations d'heures supplémentaires.	06.12.1976	Ratifiée par l'A.R. du 6 janvier 1977 (M.B. du 8 mars 1977).
30	28.03.1977	c.c.t. concernant les problèmes de rémunération de certains travailleurs à l'occasion des passages aux heures d'été et d'hiver.	04.06.1976	Ratifiée par l'A.R. du 16 juillet 1978 (M.B. du 11 août 1978).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
31	22.11.1977	c.c.t. concernant les concierges d'immeubles à appartements.	01.12.1977	Ratifiée par l'A.R. du 12 janvier 1978 (M.B. du 22 mars 1978).
32	28.02.1978	c.c.t. concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise.	14.03.1978	Ratifiée par l'A.R. du 19 avril 1978 (M.B. du 25 août 1978).
32 bis	07.06.1985	c.c.t. concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite ou concordat judiciaire par abandon d'actif.	26.06.1985	Ratifiée par l'A.R. du 25 juillet 1985 (M.B. du 9 août 1985).
	02.12.1986	Complément aux commentaires de la c.c.t. n° 32 bis (C.N.T.-D.86-97).		
32 ter	02.12.1986	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 32 bis du 7 juin 1985 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite ou concordat judiciaire par abandon d'actif.	11.12.1986	Ratifiée par l'A.R. du 19 janvier 1987 (M.B. du 28 janvier 1987).
32 quater	19.12.1989	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 32 bis du 7 juin 1985 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite ou concordat judiciaire par abandon d'actif.	29.12.1989	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1990 (M.B. du 21 mars 1990).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
32 quinquies	13.03.2002	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 32 bis du 7 juin 1985 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite ou concordat judiciaire par abandon d'actif.	13.03.2002	Ratifiée par l'A.R. du 14 mars 2002 (M.B. du 29 mars 2002).
32 sexies	27.09.2016	c.c.t. modifiant la convention collective de travail n° 32 bis du 7 juin 1985 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise et réglant les droits des travailleurs repris en cas de reprise de l'actif après faillite.	07.10.2016	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2016 (M.B. du 16 janvier 2017)
33	28.02.1978	c.c.t. relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux mineurs d'âge occupés à des activités ou dans des secteurs ne dépendant pas d'une commission paritaire ou dépendant d'une commission paritaire non constituée.	14.03.1978	Ratifiée par l'A.R. du 19 avril 1978 (M.B. du 7 septembre 1978).
33 bis	02.05.1988	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 33 du 28 février 1978 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux mineurs d'âge occupés à des activités ou dans des secteurs ne dépendant pas d'une commission paritaire ou dépendant d'une commission paritaire non constituée.	16.05.1988	Ratifiée par l'A.R. du 29 juillet 1988 (M.B. du 26 août 1988).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
33 ter	19.12.1989	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 33 du 28 février 1978 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux mineurs d'âge occupés à des activités ou dans des secteurs ne dépendant pas d'une commission paritaire ou dépendant d'une commission paritaire non constituée, telle que modifiée par la c.c.t. n° 33 bis du 2 mai 1988.	29.12.1989	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1990 (M.B. du 21 mars 1990).
34	27.02.1981	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise conclus au sein du Conseil national du Travail.	30.07.1981	Ratifiée par l'A.R. du 21 septembre 1981 (M.B. du 6 octobre 1981 + Erratum M.B. du 4 décembre 1981).
35	27.02.1981	c.c.t. concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel, modifiée par la c.c.t. n° 35 bis du 9 février 2000.	30.07.1981	Ratifiée par l'A.R. du 21 septembre 1981 (M.B. du 6 octobre 1981) + Erratum M.B. du 4 décembre 1981.
35 bis	09.02.2000	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 35 du 27 février 1981 concernant certaines dispositions du droit du travail en matière de travail à temps partiel.	17.02.2000	Ratifiée par l'A.R. du 12 mars 2000 (M.B. du 29 mars 2000).
36	27.11.1981	c.c.t. portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs (partiellement abrogée par la c.c.t. n° 108 du 16 juillet 2013 - Cf. ci-dessous).	30.11.1981	Ratifiée par l'A.R. du 9 décembre 1981 (M.B. du 6 janvier 1982).
36 bis	27.11.1981	c.c.t. concernant l'institution d'un fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	30.11.1981	Idem.

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
36 ter	27.11.1981	c.c.t. relative à l'octroi d'avantages sociaux à charge du fonds social pour les intérimaires.	30.11.1981	Idem.
36 quater	27.11.1981	c.c.t. concernant le statut des délégations syndicales des travailleurs intérimaires.	30.11.1981	Idem.
36 quinquies	27.11.1981	c.c.t. concernant les vêtements de travail et de protection pour les travailleurs intérimaires.	30.11.1981	Idem. Erratum (M.B. du 16 février 1982).
36 sexies	27.11.1981	c.c.t. concernant le contrat type de travail intérimaire, les documents sociaux et le règlement définitif de paie.	30.11.1981	Idem.
36 septies	05.06.1984	c.c.t. complétant la c.c.t. n° 36 du 27 novembre 1981 portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.	13.06.1984	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 1984 (M.B. du 4 juillet 1984).
36 octies	05.03.1985	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 du 27 novembre 1981 portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.	25.03.1985	Ratifiée par l'A.R. du 22 avril 1985 (M.B. du 8 mai 1985).
36 nonies	14.01.1986	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un Fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	29.01.1986	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1986 (M.B. du 4 mars 1986).
36 decies	04.03.1986	c.c.t. concernant la prime de fin d'année des travailleurs intérimaires.	10.03.1986	Ratifiée par l'A.R. du 20 mars 1986 (M.B. du 19 avril 1986).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
36 undecies	07.10.1986	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un Fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	15.10.1986	Ratifiée par l'A.R. du 23 octobre 1986 (M.B. du 26 novembre 1986).
36 duodecies	21.03.1989	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un Fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	30.03.1989	Ratifiée par l'A.R. du 14 août 1989 (M.B. du 7 septembre 1989).
36 terdecies	16.10.2000	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 36 du 27 novembre 1981 portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.	06.11.2000	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 8 mars 2002).
36 quaterdecies	19.12.2001	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 36 du 27 novembre 1981 portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 12 mars 2002).
36 quindecies	19.07.2004	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 36 du 27 novembre 1981 portant des mesures conservatoires sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs.	05.08.2004	Ratifiée par l'A.R. du 13 septembre 2004 (M.B. du 30 septembre 2004).
36 sedecies	19.07.2016	c.c.t. abrogeant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	28.07.2016	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2016 (M.B. du 16 janvier 2017).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
37	27.11.1981	c.c.t. portant modification de la c.c.t. n° 9 du 9 mars 1972 coordonnant les accords nationaux et les conventions collectives de travail relatifs aux conseils d'entreprise conclus au sein du Conseil national du Travail.	30.11.1981	Ratifiée par l'A.R. du 9 décembre 1981 (M.B. du 6 janvier 1982).
38	06.12.1983	c.c.t. concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	13.12.1983	Les articles 1 à 6 sont rendus obligatoires par l'A.R. du 11 juin 1984 (M.B. du 28 juillet 1984).
38 bis	29.10.1991	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	21.11.1991	Sans ratification par A.R.
38 ter	17.07.1998	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	27.08.1998	Ratifiée par l'A.R. du 8 octobre 1998 (M.B. du 27 octobre 1998).
38 quater	14.07.1999	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	12.08.1999	Ratifiée par l'A.R. du 31 août 1999 (M.B. du 21 septembre 1999).
38 quinquies	21.12.2004	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	17.01.2005	Ratifiée par l'A.R. du 13 avril 2005 (M.B. du 11 mai 2005).
38 sexies	10.10.2008	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 38 du 6 décembre 1983 concernant le recrutement et la sélection de travailleurs.	06.11.2008	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 2009 (M.B. du 4 février 2009).
39	13.12.1983	c.c.t. concernant l'information et la concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies.	15.12.1983	Les articles 1 à 7 sont rendus obligatoires par l'A.R. du 25 janvier 1984 (M.B. du 8 février 1984).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
40	11.01.1984	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail.	19.01.1984	Ratifiée par l'A.R. du 1er février 1984 (M.B. du 22 février 1984).
41	25.03.1986	c.c.t. concernant le cautionnement.	09.04.1986	Ratifiée par l'A.R. du 2 mai 1986 (M.B. du 3 juin 1986).
41 bis	13.04.2016	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 41 du 25 mars 1986 concernant le cautionnement	02.05.2016	Ratifiée par l'A.R. du 15 juillet 2016 (M.B. du 22 août 2016).
42	02.06.1987	c.c.t. relative à l'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises.	12.06.1987	Ratifiée par l'A.R. du 18 juin 1987 (M.B. du 26 juin 1987).
42 bis	10.11.1987	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 42 du 2 juin 1987 relative à l'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises.	16.12.1987	Ratifiée par l'A.R. du 14 janvier 1988 (M.B. du 3 février 1988). (Arrêté d'exécution : A.R. du 3.12.1987 (M.B. du 8.12.1987) relatif à la mise au travail de travailleurs le dimanche, dans le secteur de la distribution).
43	02.05.1988	c.c.t. portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	16.05.1988	Ratifiée par l'A.R. du 29 juillet 1988 (M.B. du 26 août 1988).
43 bis	16.05.1989	c.c.t. complétant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	25.05.1989	Ratifiée par l'A.R. du 19 juillet 1989 (M.B. du 22 août 1989).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
43 ter	19.12.1989	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	29.12.1989	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1990 (M.B. du 21 mars 1990).
43 quater	26.03.1991	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	11.04.1991	Ratifiée par l'A.R. du 21 mai 1991 (M.B. du 11 juillet 1991).
43 quin- quies	13.07.1993	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	26.07.1993	Ratifiée par l'A.R. du 17 novembre 1993 (M.B. du 4 décembre 1993).
43 sexies	05.10.1993	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	15.10.1993	Ratifiée par l'A.R. du 7 mars 1994 (M.B. du 26 avril 1994).
43 septies	02.07.1996	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	03.07.1996	Ratifiée par l'A.R. du 4 juillet 1996 (M.B. du 28 août 1996).
43 octies	23.11.1998	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	11.12.1998	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 1999 (M.B. du 9 février 1999).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
43 nonies	30.03.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	13.04.2007	Ratifiée par l'A.R. du 17 mai 2007 (M.B. 5 juin 2007).
43 decies	20.12.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
43 undecies	10.10.2008	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	06.11.2008	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 2009 (M.B. du 4 février 2009) + Erratum M.B. du 10 février 2009.
43 duodecies	28.03.2013	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 10 octobre 2013 (M.B. du 22 octobre 2013)
43 terdecies	28.03.2013	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 10 octobre 2013 (M.B. du 22 octobre 2013).
43 quater decies	26.05.2015	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des c.c.t. n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen.	05.06.2015	Ratifiée par l'A.R. du 10 août 2015 (M.B. du 23 octobre 2015).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
44	21.03.1989	c.c.t. abaissant, à titre temporaire, l'âge à partir duquel certains travailleurs âgés peuvent bénéficier d'un régime d'indemnisation complémentaire en cas de licenciement.	30.03.1989	Ratifiée par l'A.R. du 11 mai 1989 (M.B. du 30 mai 1989).
44 bis	13.07.1989	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 44 abaissant, à titre temporaire, l'âge à partir duquel certains travailleurs âgés peuvent bénéficier d'un régime d'indemnisation complémentaire en cas de licenciement.	20.07.1989	Ratifiée par l'A.R. du 22 septembre 1989 (M.B. du 3 octobre 1989).
44 ter	29.01.1991	c.c.t. prorogeant et modifiant la c.c.t. n° 44 du 21 mars 1989 abaissant, à titre temporaire, l'âge à partir duquel certains travailleurs âgés peuvent bénéficier d'un régime d'indemnisation complémentaire en cas de licenciement, telle que modifiée par la c.c.t. n° 44 bis du 13 juillet 1989.	08.02.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1991 (M.B. du 29 mai 1991).
45	19.12.1989	c.c.t. instaurant un congé pour raisons impérieuses.	29.12.1989	Ratifiée par l'A.R. du 6 mars 1990 (M.B. du 21 mars 1990).
46	23.03.1990	c.c.t. relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	04.04.1990	Ratifiée par l'A.R. du 10 mai 1990 (M.B. du 13 juin 1990).
46 bis	29.01.1991	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	08.02.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1991 (M.B. du 29 mai 1991).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
46 ter	17.12.1991	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	07.01.1992	Ratifiée par l'A.R. du 15 avril 1992 (M.B. du 1er mai 1992).
46 quater	22.12.1992	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	06.01.1993	Ratifiée par l'A.R. du 11 février 1993 (M.B. du 19 mars 1993).
46 quinquies	21.12.1993	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	11.01.1994	Ratifiée par l'A.R. du 28 février 1994 (M.B. du 15 mars 1994).
46 sexies	09.01.1995	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	24.01.1995	Ratifiée par l'A.R. du 8 mars 1995 (M.B. du 24 mars 1995).
46 septies	25.04.1995	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	09.05.1995	Ratifiée par l'A.R. du 7 juin 1995 (M.B. du 27 juin 1995).
46 octies	17.12.1997	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	08.01.1998	Ratifiée par l'A.R. du 9 février 1998 (M.B. du 11 mars 1998).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
46 nonies	15.12.1998	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	26.01.1999	Ratifiée par l'A.R. du 13 avril 2005 (M.B. du 11 mai 2005). Ratifiée par l'A.R. du 8 mars 1999 (M.B. du 24 mars 1999).
46 decies	20.12.1999	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	28.01.2000	Ratifiée par l'A.R. du 1er mars 2000 (M.B. du 15 mars 2000).
46 undecies	19.12.2000	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	22.01.2001	Ratifiée par l'A.R. du 15 mars 2001 (M.B. du 3 avril 2001).
46 duodecies	19.12.2001	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 12 mars 2002).
46 terdecies	18.12.2002	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	09.01.2003	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2003 (M.B. du 28 février 2003).
46 quaterdecies	17.12.2003	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	16.01.2004	Ratifiée par l'A.R. du 2 mars 2004 (M.B. du 16 mars 2004)

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
46 quindécies	21.12.2004	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	17.01.2005	Ratifiée par l'A.R du 13 avril 2005 (M.B. du 11 mai 2005).
46 sedecies	21.12.2005	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	24.01.2006	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 2006 (M.B. du 12 avril 2006).
46 septies decies	19.12.2006	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	12.01.2007	Ratifiée par l'A.R. du 12 février 2007 (M.B. du 26 février 2007).
46 duodevices	20.12.2007	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
46 undevices	22.12.2008	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	12.01.2009	Ratifiée par l'A.R. du 8 mars 2009 (M.B. du 23 mars 2009).
46 vicies	21.12.2010	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 13 mars 2011 (M.B. du 23 mars 2011).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
46 vicies semel	18.12.2012	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	15.01.2013	Ratifiée par l'A.R. 2 juin 2013 (M.B. du 13 juin 2013).
46 vicies bis	15.12.2015	c.c.t. exécutant la c.c.t. n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	10.02.2016	Ratifiée par l'A.R. 13 mai 2016 (M.B. du 2 juin 2016).
47	18.12.1990	c.c.t. relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1991 (M.B. du 20 mars 1991).
47 bis	18.12.1990	c.c.t. relative au travail intérimaire en cas de surcroît extraordinaire de travail.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 5 mars 1991 (M.B. du 17 mai 1991).
47 ter	18.12.1990	c.c.t. relative au salaire garanti en faveur des travailleurs intérimaires en cas d'incapacité de travail résultant d'une maladie ou d'un accident de droit commun.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 22 février 1991 (M.B. du 19 mars 1991).
47 quater	18.12.1990	c.c.t. relative à l'application de la législation sur le travail à temps partiel en cas de travail intérimaire.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 22 février 1991 (M.B. du 16 mai 1991).
47 quinquies	18.12.1990	c.c.t. relative aux chèques-repas en faveur des travailleurs intérimaires.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 22 février 1991 (M.B. du 16 mai 1991).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
47 sexies	18.12.1990	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 decies du 4 mars 1986 concernant la prime de fin d'année des travailleurs intérimaires.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1991 (M.B. du 20 mars 1991).
47 septies	18.12.1990	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un Fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1991 (M.B. du 20 mars 1991).
47 octies	18.12.1990	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 sexies du 27 novembre 1981 concernant le contrat type de travail intérimaire, les documents sociaux et le règlement définitif de paie.	07.01.1991	Ratifiée par l'A.R. du 19 février 1991 (M.B. du 20 mars 1991).
47 nonies	21.05.1991	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	10.06.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 juillet 1991 (M.B. du 28 août 1991).
47 decies	29.10.1991	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 36 bis du 27 novembre 1981 concernant l'institution d'un Fonds de sécurité d'existence pour les intérimaires et la fixation de ses statuts.	21.11.1991	Ratifiée par l'A.R. du 17 décembre 1991 (M.B. du 10 janvier 1992).
47 undecies	29.04.2014	c.c.t. abrogeant la convention collective de travail n° 47 quinquies du 18 décembre 1990 relative aux chèques-repas en faveur des travailleurs intérimaires	13.05.2014	Ratifiée par l'A.R. du 1er juillet 2014 (M.B. du 15 juillet 2014).
48	29.01.1991	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'indice des prix à la consommation dans les conventions collectives de travail.	08.02.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 avril 1991 (M.B. du 29 mai 1991).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
49	21.05.1991	c.c.t. relative à la garantie d'une indemnité financière spécifique, aux travailleurs occupés dans le cadre d'un travail en équipes comportant des prestations de nuit ou dans d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	10.06.1991	Ratifiée par l'A.R. du 4 juillet 1991 (M.B. du 28 août 1991).
49 bis	09.01.1995	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 49 du 21 mai 1991 relative à la garantie d'une indemnité financière spécifique, aux travailleurs occupés dans le cadre d'un travail en équipes comportant des prestations de nuit ou dans d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.	24.01.1995	Ratifiée par l'A.R. du 8 mars 1995 (M.B. du 24 mars 1995).
50	29.10.1991	c.c.t. relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans.	21.11.1991	Ratifiée par l'A.R. du 17 décembre 1991 (M.B. du 10 janvier 1992).
50 bis	28.03.2013	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 50 du 29 octobre 1991 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 10 octobre 2013 (M.B. du 22 octobre 2013)
50 ter	26.05.2015	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 50 du 29 octobre 1991 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans.	05.06.2015	Ratifiée par l'A.R. du 10 août 2015 (M.B. du 24 août 2015)
51	10.02.1992	c.c.t. relative à l'outplacement.	20.02.1992	Ratifiée par l'A.R. du 10 avril 1992 (M.B. du 1er mai 1992).
52	03.03.1992	c.c.t. relative à l'octroi d'une indemnité complémentaire unique égale au double pécule du troisième jour de la quatrième semaine de vacances.	13.03.1992	Ratifiée par l'A.R. du 10 avril 1992 (M.B. du 1er mai 1992).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
53	23.02.1993	c.c.t. relative au chômage temporaire.	05.03.1993	Ratifiée par l'A.R. du 2 avril 1993 (M.B. du 29 avril 1993).
54	23.02.1993	c.c.t. relative à l'octroi en 1993 et 1994 d'une indemnité complémentaire égale au double pécule du troisième jour de la quatrième semaine de vacances.	05.03.1993	Ratifiée par l'A.R. du 2 avril 1993 (M.B. du 23 avril 1993).
55	13.07.1993	c.c.t. instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de réduction des prestations de travail à mi-temps.	26.07.1993	Ratifiée par l'A.R. du 17 novembre 1993 (M.B. du 4 décembre 1993).
55 bis	07.02.1995	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 55 du 13 juillet 1993 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de réduction des prestations de travail à mi-temps.	23.02.1995	Ratifiée par l'A.R. du 16 mars 1995 (M.B. du 26 avril 1995).
55 ter	10.03.1998	c.c.t. complétant la c.c.t. n° 55 du 13 juillet 1993 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de réduction des prestations de travail à mi-temps, modifiée par la convention collective de travail n° 55 bis du 7 février 1995.	24.03.1998	Ratifiée par l'A.R. du 26 mai 1998 (M.B. du 17 juin 1998).
56	13.07.1993	c.c.t. instituant un droit limité à l'interruption de la carrière professionnelle.	26.07.1993	Ratifiée par l'A.R. du 17 novembre 1993 (M.B. du 11 décembre 1993).
57	13.07.1993	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 47 du 18 décembre 1990 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire.	26.07.1993	Ratifiée par l'A.R. du 17 novembre 1993 (M.B. du 4 décembre 1993).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
58	07.07.1994	c.c.t. remplaçant la c.c.t. n° 47 du 18 décembre 1990 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire (abrogée par la c.c.t. n° 108 du 16 juillet 2013 - Cf. ci-dessous).	18.07.1994	Ratifiée par l'A.R. du 23 septembre 1994 (M.B. du 18 octobre 1994).
58 bis	25.06.1997	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 58 du 7 juillet 1994 remplaçant la convention collective de travail n° 47 du 18 décembre 1990 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire (abrogée par la c.c.t. n° 108 du 16 juillet 2013 - Cf. ci-dessous).	17.07.1997	Les articles 1er, 2, 3, 5 et 6 sont rendus obligatoires par l'A.R. du 14 septembre 1997 (M.B. du 15 novembre 1997).
58 ter	19.12.2001	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 58 du 7 juillet 1994 remplaçant la convention collective de travail n° 47 du 18 décembre 1990 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire (abrogée par la c.c.t. n° 108 du 16 juillet 2013 - Cf. ci-dessous).	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 4 février 2002 (M.B. du 12 mars 2002).
59	20.12.1994	c.c.t. relative à l'octroi en 1995 et 1996 d'une indemnité complémentaire égale au double pécule du troisième jour de la quatrième semaine de vacances.	30.12.1994	Ratifiée par l'A.R. du 27 janvier 1995 (M.B. du 15 mars 1995).
60	20.12.1994	c.c.t. déterminant les objectifs et la procédure de conclusion de conventions collectives de travail portant sur la promotion de l'emploi, en exécution de l'accord interprofessionnel du 7 décembre 1994.	30.12.1994	Ratifiée par l'A.R. du 27 janvier 1995 (M.B. du 15 mars 1995).
61	25.07.1995	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 1996, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	16.08.1995	Ratifiée par l'A.R. du 16 octobre 1995 (M.B. du 8 novembre 1995).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
62	06.02.1996	c.c.t. concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs.	26.02.1996	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 1996 (M.B. du 11 avril 1996).
62 bis	06.10.1998	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 62 du 6 février 1996 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs.	22.10.1998	Ratifiée par l'A.R. du 27 novembre 1998 (M.B. du 16 décembre 1998).
62 ter	06.10.2004	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 62 du 6 février 1996 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs.	08.11.2004	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2004 (M.B. du 19 janvier 2005).
62 quater	30.01.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 62 du 6 février 1996 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs.	13.02.2007	Ratifiée par l'A.R. du 16 mars 2007 (M.B. du 4 avril 2007).
62 quinquies	21.12.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 62 du 6 février 1996 concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 24 mars 2011 (M.B. du 8 avril 2011).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
63	05.03.1997	c.c.t. relative à l'octroi en 1997 et 1998 d'une indemnité complémentaire égale au double pécule du troisième jour de la quatrième semaine de vacances.	17.03.1997	Ratifiée par l'A.R. du 13 avril 1997 (M.B. du 29 mai 1997).
64	29.04.1997	c.c.t. instituant un droit au congé parental.	20.05.1997	Ratifiée par l'A.R. du 29 octobre 1997 (M.B. du 7 novembre 1997).
64 bis	24.02.2015	c.c.t. adaptant la c.c.t. n° 64 du 29 avril 1997 instituant un droit au congé parental.	03.03.2015	Ratifiée par l'A.R. du 10 avril 2015 (M.B. du 24 avril 2015).
65	25.06.1997	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 1997 et 1998, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	17.07.1997	Ratifiée par l'A.R. du 14 septembre 1997 (M.B. du 15 novembre 1997).
66	04.11.1997	c.c.t. concernant les fonds de sécurité d'existence.	25.11.1997	Il n'y a pas eu de demande de ratification.
67	29.01.1998	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'"indice-santé" (Base 1988 = 100) à l'"indice-santé" (Base 1996 = 100) dans les conventions collectives de travail.	09.02.1998	Ratifiée par l'A.R. du 9 mars 1998 (M.B. du 3 avril 1998).
68	16.06.1998	c.c.t. relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard de la surveillance par caméras sur le lieu de travail.	13.07.1998	Ratifiée par l'A.R. du 20 septembre 1998 (M.B. du 2 octobre 1998).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
69	17.07.1998	c.c.t. déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants des barèmes, primes, indemnités et avantages.	27.08.1998	Ratifiée par l'A.R. du 8 octobre 1998 (M.B. du 27 octobre 1998).
70	15.12.1998	c.c.t. déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants autres que ceux visés par la c.c.t. n° 69 du 17 juillet 1998 déterminant les règles de conversion et d'arrondi en euro à appliquer aux montants des barèmes, primes, indemnités et avantages.	26.01.1999	Ratifiée par l'A.R. du 28 février 1999 (M.B. du 24 mars 1999).
71	10.02.1999	c.c.t. concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs pour les jours d'absence à l'occasion du décès d'arrière-grands-parents et d'arrière-petits-enfants.	25.02.1999	Ratifiée par l'A.R. du 23 avril 1999 (M.B. du 12 mai 1999).
72	30.03.1999	c.c.t. relative à la gestion de la prévention du stress occasionné par le travail.	21.04.1999	Ratifiée par l'A.R. du 21 juin 1999 (M.B. du 9 juillet 1999).
73	17.11.1999	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 1999 et 2000, la procédure de mise en oeuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	09.12.1999	Ratifiée par l'A.R. du 7 février 2000 (M.B. du 24 février 2000).
74	17.11.1999	c.c.t. concernant le maintien de la rémunération normale des travailleurs cohabitants légaux pour les jours d'absence à l'occasion de certains événements familiaux.	10.01.2000	Ratifiée par l'A.R. du 7 février 2000 (M.B. du 24 février 2000).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
75	20.12.1999	c.c.t. relative aux délais de préavis des ouvriers.	12.01.2000	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2000 (M.B. du 26 février 2000).
76	18.07.2000	c.c.t. portant exécution de l'article 27, § 4, alinéa 2 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail.	31.07.2000	Ratifiée par l'A.R. du 17 septembre 2000 (M.B. du 27 septembre 2000).
77	14.02.2001	c.c.t. instaurant un système de credit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	23.02.2001	Ratifiée par l'A.R. du 13 mars 2001 (M.B. du 28 mars 2001).
77 bis	19.12.2001	c.c.t. remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de credit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	11.01.2002	Ratifiée par l'A.R. du 25 janvier 2002 (M.B. du 16 février 2002).
77 ter	10.07.2002	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 77 bis du 19.12.2001, remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de credit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	18.07.2002	Ratifiée par l'A.R. du 20 septembre 2002 (M.B. du 5 octobre 2002).
77 quater	30.03.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 77 bis du 19.12.2001, remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de credit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	13.04.2007	Ratifiée par l'A.R. du 3 juin 2007 (M.B. du 5 juillet 2007).
77 quinquies	20.02.2009	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 77 bis du 19.12.2001, remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de credit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	23.03.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
77 sexies	15.12.2009	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 77 bis du 19.12.2001 remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	24.12.2009	Ratifiée par l'A.R. du 21 février 2010 (M.B. du 29 novembre 2010).
77 septies	02.06.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 77 bis du 19.12.2001 remplaçant la c.c.t. n° 77 du 14.02.2001 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et de réduction des prestations de travail à mi-temps.	23.06.2010	Ratifiée par l'A.R. du 30 juillet 2010 (M.B. du 16 août 2010).
78	30.03.2001	c.c.t. relative à l'introduction de l'euro dans les c.c.t. conclues conformément à la loi du 5 décembre 1968 sur les c.c.t. et les commissions paritaires.	19.04.2001	Ratifiée par l'A.R. du 12 juin 2001 (M.B. du 29 juin 2001).
78 bis	20.04.2001	c.c.t. complétant la c.c.t. n° 78 du 30 mars 2001 relative à l'introduction de l'euro dans les c.c.t. conclues conformément à la loi du 5 décembre 1968 sur les c.c.t. et les commissions paritaires.	10.05.2001	Ratifiée par l'A.R. du 12 juin 2001 (M.B. du 29 juin 2001).
79	16.10.2001	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 2001 et 2002, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	07.11.2001	Ratifiée par l'A.R. du 14 décembre 2001 (M.B. du 11 janvier 2002).
80	27.11.2001	c.c.t. instaurant un droit aux pauses d'allaitement.	05.12.2001	Ratifiée par l'A.R. du 21 janvier 2002 (M.B. du 12 février 2002).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
80 bis	13.10.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 80 du 27 novembre 2001 instaurant un droit aux pauses d'allaitement.	03.11.2010	Ratifiée par l'A.R. du 5 décembre 2010 (M.B. du 20 décembre 2010).
81	26.04.2002	c.c.t. relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard du contrôle des données de communication électroniques en réseau.	07.05.2002	Ratifiée par l'A.R. du 12 juin 2002 (M.B. du 29 juin 2002).
82	10.07.2002	c.c.t. relative au droit au reclassement professionnel pour les travailleurs de quarante-cinq ans et plus qui sont licenciés.	18.07.2002	Ratifiée par l'A.R. du 20 septembre 2002 (M.B. du 5 octobre 2002).
82 bis	17.07.2007	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 82 du 10 juillet 2002 relative au droit au reclassement professionnel pour les travailleurs de quarante-cinq ans et plus qui sont licenciés.	24.07.2007	Ratifiée par l'A.R. du 3 octobre 2007 (M.B. du 21 novembre 2007).
83	03.06.2003	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 2003 et 2004, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	19.06.2003	Ratifiée par l'A.R. du 20 septembre 2003 (M.B. du 14 octobre 2003).
84	06.10.2004	c.c.t. concernant l'implication des travailleurs dans la société européenne.	08.11.2004	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2004 (M.B. du 19 janvier 2005).
84 bis	21.12.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 84 du 6 octobre 2004 concernant l'implication des travailleurs dans la société européenne.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 24 mars 2011 (M.B. du 8 avril 2011).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
85	09.11.2005	c.c.t. concernant le télétravail.	13.12.2005	Ratifiée par l'A.R. du 13 juin 2006 (M.B. du 5 septembre 2006).
85 bis	27.02.2008	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 85 du 9 novembre 2005 concernant le télétravail.	10.03.2008	Ratifiée par l'A.R. du 19 mars 2008 (M.B. du 14 avril 2008).
86	21.12.2005	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 2005 et 2006, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	24.01.2006	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 2006 (M.B. du 12 avril 2006).
87	25.01.2006	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'"indice santé" (Base 1996 = 100) à l'"indice santé" (Base 2004 = 100) dans les conventions collectives de travail.	03.02.2006	Ratifiée par l'A.R. du 22 mars 2006 (M.B. du 12 avril 2006).
88	30.01.2007	c.c.t. concernant l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne.	13.02.2007	Ratifiée par l'A.R. du 16 mars 2007 (M.B. du 10 avril 2007).
88 bis	21.12.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 88 du 30 janvier 2007 concernant l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 24 mars 2011 (M.B. du 8 avril 2011).
89	30.01.2007	c.c.t. concernant la prévention des vols et les contrôles de sortie des travailleurs quittant l'entreprise ou le lieu de travail.	13.02.2007	Ratifiée par l'A.R. du 25 avril 2007 (M.B. du 11 mai 2007).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
90	20.12.2007	c.c.t. concernant les avantages non récurrents liés aux résultats.	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
90 bis	21.12.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 90 du 20 décembre 2007 concernant les avantages non récurrents liés aux résultats	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 30 mars 2011 (M.B. du 15 avril 2011).
91	20.12.2007	c.c.t. fixant les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre de la prépension pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement.	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
92	20.12.2007	c.c.t. instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, en exécution de l'accord interprofessionnel du 2 février 2007.	08.01.2008	Ratifiée par l'A.R. du 10 février 2008 (M.B. du 21 février 2008).
93	20.12.2007	c.c.t. instaurant et déterminant, pour 2007 et 2008, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	21.12.2007	Ratifiée par l'A.R. du 21 décembre 2007 (M.B. du 31 décembre 2007) + Erratum M.B. du 5 février 2008).
94	29.04.2008	c.c.t. concernant la participation des travailleurs dans les sociétés issues de la fusion transfrontalière de sociétés de capitaux.	15.05.2008	Ratifiée par l'A.R. du 12 juin 2008 (M.B. du 2 juillet 2008).
95	10.10.2008	c.c.t. concernant l'égalité de traitement durant toutes les phases de la relation de travail.	06.11.2008	Ratifiée par l'A.R. du 11 janvier 2009 (M.B. du 4 février 2009).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
96	20.02.2009	c.c.t. instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, en exécution de l'accord interprofessionnel du 22 décembre 2008.	23.03.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
97	20.02.2009	c.c.t. instaurant et déterminant pour 2009 et 2010, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un régime d'indemnisation complémentaire au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée ou lorsque la commission paritaire instituée ne fonctionne pas.	23.03.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
98	20.2.2009	c.c.t. concernant les éco-chèques.	28.05.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
98 bis	21.12.2010	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 24 mars 2011 (M.B. du 8 avril 2011).
98 ter	24.03.2015	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques.	02.04.2015	Ratifiée par l'A.R. du 28 avril 2015 (M.B. du 12 mai 2015).
98 quater	26.01.2016	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques.	10.02.2016	Ratifiée par l'A.R. du 13 mai 2016 (M.B. du 2 juin 2016)
98 quinquies	02.06.2017	c.c.t. modifiant la c.c.t. n° 98 du 20 février 2009 concernant les éco-chèques.	15.06.2017	

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
99	20.02.2009	c.c.t. concernant le niveau de rémunération des travailleurs handicapés et remplaçant la convention collective de travail n° 26 du 15 octobre 1975 concernant le niveau de rémunération des handicapés occupés dans un emploi normal.	23.03.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
100	01.04.2009	c.c.t. concernant la mise en œuvre d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues dans l'entreprise.	14.04.2009	Ratifiée par l'A.R. du 28 juin 2009 (M.B. du 13 juillet 2009).
101	21.12.2010	c.c.t. concernant l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire.	18.01.2011	Ratifiée par l'A.R. du 24 mars 2011 (M.B. du 8 avril 2011).
102	05.10.2011	c.c.t. concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice.	04.11.2011	Ratifiée par l'A.R. du 14 avril 2013 (M.B. du 25 avril 2013).
102 bis	27.09.2016	c.c.t. modifiant la convention collective de travail n° 102 du 5 octobre 2011 concernant le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur du fait d'une réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice.	07.10.2016	Ratifiée par l'A.R. du 22 décembre 2016 (M.B. du 16 janvier 2017).
103	27.06.2012	c.c.t. instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière.	18.07.2012	Ratifiée par l'A.R. du 25 août 2012 (M.B. du 31 août 2012).
103 bis	27.04.2015	c.c.t. adaptant la convention collective de travail n° 103 du 27 juin 2012 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
103 ter	20.12.2016	c.c.t. adaptant la convention collective de travail n° 103 du 27 juin 2012 instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière.	24.01.2017	Ratifiée par l'A.R. du 5 mars 2017 (M.B. du 20 mars 2017).
104	27.06.2012	c.c.t. concernant la mise en œuvre d'un plan pour l'emploi des travailleurs âgés dans l'entreprise.	18.07.2012	Ratifiée par l'A.R. du 24 octobre 2012 (M.B. du 8 novembre 2012).
105	28.03.2013	c.c.t. fixant les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 14 octobre 2013 (M.B. du 24 octobre 2013)
106	28.03.2013	c.c.t. fixant, pour 2013 et 2014, les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 14 octobre 2013 (M.B. du 24 octobre 2013).
107	28.03.2013	c.c.t. relative au système de cliquet pour le maintien de l'indemnité complémentaire dans le cadre de certains régimes de chômage avec complément d'entreprise.	10.04.2013	Ratifiée par l'A.R. du 7 novembre 2013 (M.B. du 21 novembre 2013).
108	16.07.2013	c.c.t. relative au travail temporaire et au travail intérimaire.	25.07.2013	Ratifiée par l'A.R. du 26 janvier 2014 (M.B. du 10 février 2014).
109	12.02.2014	c.c.t. concernant la motivation du licenciement.	18.02.2014	Ratifiée par l'A.R. du 9 mars 2014 (M.B. du 20 mars 2014).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
110	12.02.2014	c.c.t. relative à la technique de conversion de l'"indice santé" (base 2004 = 100) à l'"indice santé" (base 2013 = 100) dans les conventions collectives de travail.	18.02.2014	Ratifiée par l'A.R. du 9 mars 2014 (M.B. du 20 mars 2014).
111	27.04.2015	c.c.t. fixant, pour 2015 et 2016, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
112	27.04.2015	c.c.t. fixant, à titre interprofessionnel pour 2015 et 2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
113	27.04.2015	c.c.t. fixant, à titre interprofessionnel pour 2015-2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant été occupés dans le cadre d'un métier lourd.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
114.	27.04.2015	c.c.t. fixant les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
115	27.04.2015	c.c.t. instituant un régime de complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
116	27.04.2015	c.c.t. fixant à titre interprofessionnel, pour 2015-2016, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
117	27.04.2015	c.c.t. déterminant l'âge à partir duquel un régime de complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés dans une entreprise reconnue comme étant en difficulté ou reconnue comme étant en restructuration.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
118	27.04.2015	c.c.t. fixant, pour 2015-2016, le cadre interprofessionnel de l'abaissement à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration.	19.05.2015	Ratifiée par l'A.R. du 19 juin 2015 (M.B. du 15 juillet 2015).
119	21.03.2017	c.c.t. fixant la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour la période 2017-2018.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 13 mai 2017 (M.B. du 24 mai 2017).
120	21.03.2017	c.c.t. fixant, pour 2017 et 2018, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
121	21.03.2017	c.c.t. fixant, à titre interprofessionnel pour 2017 et 2018, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés qui ont travaillé 20 ans dans un régime de travail de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd ou qui ont été occupés dans le secteur de la construction et sont en incapacité de travail.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).
122	21.03.2017	c.c.t. fixant, à titre interprofessionnel pour 2017 et 2018, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant été occupés dans le cadre d'un métier lourd.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 11 août 2017 (M.B. du 4 septembre 2017).
123	21.03.2017	c.c.t. fixant, pour 2017 et 2018, les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).
124	21.03.2017	c.c.t. instituant un régime de complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).
125	21.03.2017	c.c.t. fixant à titre interprofessionnel, pour 2017 et 2018, l'âge à partir duquel un régime de chômage avec complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).

N°	Date de la convention	OBJET	Date de l'enregistrement	Ratification éventuelle par arrêté royal
126	21.03.2017	c.c.t. déterminant, pour 2017 et 2018, l'âge à partir duquel un régime de complément d'entreprise peut être octroyé à certains travailleurs âgés licenciés dans une entreprise reconnue comme étant en difficulté ou reconnue comme étant en restructuration.	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 3 août 2017 (M.B. du 19 septembre 2017).
127	21.03.2017	c.c.t. fixant, pour 2017 et 2018, le cadre interprofessionnel de l'abaissement à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration	07.04.2017	Ratifiée par l'A.R. du 13 mai 2017 (M.B. du 24 mai 2017).